

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

Décision n°2022-12-2 du 1^{er} décembre 2022 portant mise à jour de la délégation de signature de M. Bruno Nicoulaud

NOR : TREL2236047S
(*Texte non paru au Journal Officiel*)

La directrice générale,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R. 452-14 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la décision 2022-12-1 du 1^{er} décembre 2022 nommant M. Bruno Nicoulaud Directeur général adjoint en charge du secrétariat général, du contrôle permanent, de la conformité et des risques,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Bruno Nicoulaud, Directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, dans la limite des attributions du secrétariat général :

- tous actes et documents relatifs à la gestion des services ;
- tous actes et documents se rapportant à la gestion du personnel à l'exclusion de ceux afférents aux membres du Comité de direction, ainsi qu'à la discipline ;
- tous actes et documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses ainsi qu'à l'émission de titres de recette, dans la limite d'un montant de 80 000 € HT.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice générale, délégation est donnée à M. Bruno Nicoulaud, à l'effet de signer tout acte relevant de sa compétence d'ordonnatrice et de représentante du pouvoir adjudicateur, ainsi que tous actes utiles au fonctionnement de la CGLLS.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou de départ de l'agent.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ainsi que sur le site internet de la CGLLS (www.cglls.fr). Elle annule et remplace la précédente décision de délégation de signature du 3 octobre 2022.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2022.

Marianne LAURENT